

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTINE-EN-PLAINE DU 5 NOVEMBRE 2019

Membres : 34

Présents : 26

Votants : 28

Date convocation : 29 octobre 2019

Date affichage : 29 octobre 2019

Le conseil municipal de Castine-En-Plaine légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de la mairie de Tilly la Campagne le mardi 5 novembre 2019 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Denis VIEL, Maire.

Étaient présents : M. Viel, M. Bellanger, M. Deru, Mme Bouchard, M. Mathon Mme Maache, M. Robert, M. Bossuyt, M. Hay, M. Bodin, Mme Lebreton, M. Broché, Mme Verhaeghe, M. Degrenne, M Voivenel, Mme Maitre, M. Maunoury, Mme Berthier, Mme Catherine, Mme Vivien, M. Marie, Mme Mikolajczak, Mme Marie, Mme Tani. Mme Trinel-Daragon, Mme Mercier.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Suriray (pouvoir à M. Viel), Mme Chédot (pouvoir à M. Bellanger)

Absents : M. Cardon, M. Toussaint, M Lepage, M Lerbour, M Sausseureau, M. Boizard.

Madame Lebreton a été nommée secrétaire de séance.

Observations sur le compte rendu du conseil municipal du 19 septembre 2019 : Aucune observation sur le précédent compte-rendu

## **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

▶ Le comité Juno Canada Normandie a transmis des remerciements pour la subvention accordée.

▶ Championnat de France d'équitation 2019 : un enfant de Rocquancourt a été médaillé.

▶ Le 6 décembre est organisée par le Club des Rockriders de Soliers une sortie VTT nocturne à l'occasion du Téléthon. Le circuit traverse la commune de Castine-en-Plaine.

▶ L'arrêté préfectoral désignant le renouvellement du nombre de conseillers communautaires est paru, pour la commune, il est fixé à un représentant.

▶ Nouveau réseau de proximité de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) : La réforme envisage la création d'un « Conseiller aux Décideurs Locaux » dont l'objectif est de renforcer un conseil de proximité auprès des élus pour leurs opérations habituelles. Cet emploi serait implanté dans les EPCI. Le service de gestion comptable qui traiterait les opérations de la commune sera le service de gestion comptable de Caen.

## **PRÉSENTATION VIGILANCE CITOYENNE**

La compagnie de gendarmerie de Falaise et de Bretteville sur Laize présente au conseil municipal le dispositif de participation citoyenne. Il s'agit de maintenir une relation privilégiée pour la sécurité du territoire. C'est une démarche partenariale et solidaire. Le principe est de nommer des référents qui informent la gendarmerie en cas d'activité suspecte. Les référents ne se substituent pas aux gendarmes. Ce dispositif est déjà en place sur la commune d'Hubert-Folie.

Le conseil municipal délibérera au prochain conseil municipal.

## **PROJET DE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES**

Madame Bouchard présente le projet de 2 assistantes maternelles qui souhaitent avoir l'autorisation de créer une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) à Rocquancourt dans la zone commerciale. Elles ont un agrément pour 4 enfants chacune. Les horaires d'accueil envisagés pourraient être de 6h - 19h avec la possibilité d'horaires atypiques. Elles souhaitent organiser une rencontre avec les assistantes maternelles de Rocquancourt.

Sur sollicitation de Madame Bouchard, elles ont transmis une demande de subvention pour l'achat de mobilier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour, une abstention et un vote contre, donne son accord pour la création de la MAM, mais rejette à l'unanimité l'octroi d'une subvention pour le projet.

## **PROJET ERASMUS**

L'école a déposé un projet d'échange scolaire avec la Grèce pour les classes de CE2, CM1 et CM2 au 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Ce projet s'inscrit dans le prolongement de la labellisation JO 2024. 19 écoles ont déposé un projet. Les dossiers doivent être rendus pour le 4 février 2020. Les noms des écoles retenues seront transmis en juin 2020. Le coût pour les familles est de 0€. Chaque établissement dont le dossier sera validé est financé à hauteur de 36000€. 80% des fonds sont versés en début de projet et 20% à l'issue du voyage. Il est donc demandé à la commune de faire l'avance des 20%, somme qui sera remboursée après le voyage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de verser une avance à l'école de 7200 € représentant les 20 % du projet. Cette somme sera inscrite au budget 2020.

Le montant de l'avance sera reversé à la commune par l'école dès réception.

### **AVIS SUR LE PROJET SARL ID MARKET**

La société ID Market est spécialisée dans la vente en ligne d'objets et de biens de consommation pour le jardinage, le bricolage, l'aménagement de la maison, et les loisirs. Elle souhaite réaliser une extension de 6821 m<sup>2</sup> (pour un bâtiment existant de 12 000 m<sup>2</sup>) de son établissement localisé sur la commune de Soliers.

Les activités de cet établissement sont concernées par la réglementation des IPCE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) et sont actuellement autorisées par arrêté préfectoral du 11 décembre 2018.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité délivre un avis favorable au projet d'extension de la société ID Market.

### **AVIS SUR L'AUTORISATION D'EXPLOITER UN SITE DE STOCKAGE DE PRODUITS EXPLOSIFS**

Le site se situe sur la commune de Bellengreville, l'enquête publique porte sur la demande d'autorisation concernant l'exploitation d'un site de stockage, de reconditionnement de matières et produits explosifs et de destruction de munitions historiques.

Après avoir entendu l'exposé du projet, le conseil municipal émet un avis favorable à l'autorisation d'exploiter un site de stockage de produits explosif sur la commune de Bellengreville.

### **RATTACHEMENT DE TROARN A LA CU CAEN LA MER**

La commune nouvelle de Saline a été créée par arrêté préfectoral du 29 juillet 2016, par regroupement des communes de Sannerville et Troarn, avec effet au 1er janvier 2017. Cette commune était rattachée de droit à la communauté urbaine Caen la mer dès sa création, en vertu de l'article L.2113-5-III du code Général des Collectivité Territoriales (CGCT).

Par un jugement du 28 décembre 2018, le Tribunal Administratif (TA) de Caen a annulé cet arrêté avec effet au 31 décembre 2019.

Par délibération du 2 avril 2019, le conseil municipal de Saline a décidé de consulter ses électeurs avant de prendre une décision sur la poursuite ou non de la commune nouvelle. Cette consultation s'est déroulée le 16 juin 2019, avec le résultat suivant : 62% de votes défavorables au maintien de la commune nouvelle.

Le 2 juillet 2019, le conseil municipal a indiqué qu'il était favorable au retour des communes historiques de Sannerville et Troarn à compter du 1er janvier 2020.

Par délibération du 24 septembre 2019, prise à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal de Saline, qui regroupe les communes déléguées de Sannerville et Troarn, a demandé au Préfet du Calvados le rattachement de la commune de Troarn à la communauté urbaine Caen la mer, à compter du 1er janvier 2020.

Sur ces bases, considérant qu'il convient, au nom des intérêts des habitants de la commune de Troarn, d'assurer la continuité des services publics apportés par Caen la Mer, s'agissant notamment des ordures ménagères, de l'eau et de l'assainissement, le Préfet du calvados a pris, le 10 octobre 2019 un arrêté projetant le rattachement de la commune de Troarn à Caen la mer, à compter du 1er janvier 2020.

Ce projet de rattachement est soumis pour avis au conseil communautaire de Caen la Mer, aux conseils municipaux de ses communes membres, ainsi qu'à l'accord de la Commission Permanente de Coopération Intercommunale, dans les conditions prévues au I de l'article L.5210-1-2 du CGCT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5210-1-2,

VU l'arrêté préfectoral du 23 mars 2016 portant publication du schéma départemental de coopération intercommunal du Calvados,

VU l'arrêté du Préfet du Calvados du 10 octobre 2019, ci-annexé,

VU l'avis du bureau communautaire du 28 novembre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**ÉMET** un avis favorable sur le projet de rattachement de la commune de Troarn à la communauté urbaine Caen la mer, à compter du 1er janvier 2020,

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire explique que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du Sdec Energie auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transports.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente.

- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des 12 mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier. La recette correspondante sera inscrite au compte 70323.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, les propositions concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport.

### **CREATION DE 3 EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS**

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non-titulaires ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

La création d'emploi de 3 emplois d'agents recenseurs à temps non complet, pour faire face aux besoins du recensement, pour la période allant du 5 janvier au 15 février 2020.

Les agents seront payés à raison de 0.60heure par logement enquêté. Le taux horaire est fixé à 110% du Smic.

Les agents recenseurs recevront 16.16€ pour chaque séance de formation.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la création de trois emplois d'agents recenseurs.

### **TRAVAUX HUBERT-FOLIE**

Monsieur Bellanger présente les 3 devis reçus pour la fourniture et la pose de 4 volets solaires pour fenêtre de toit destinés à équiper un des 3 logements dont la commune est propriétaire.

Après avoir pris connaissance des 3 devis, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise Stéphane PANIER, couvreur à Soliers pour un montant hors taxes de 2726,40 €.

### **VOYAGE A RENNES**

La commission animation de Rocquancourt propose le samedi 7 décembre 2019 une journée libre à Rennes.

Pour le transport, 2 devis ont été reçus.

Le conseil municipal décide de retenir le devis de la société de transport LE MONNIER sise à Argences pour un montant de 895 € et de fixer le prix du voyage pour les participants à 18 €.

### **PRIX DU REPAS DES AINÉS**

Le repas des aînés de Rocquancourt a lieu le dimanche 24 novembre prochain. Le traiteur retenu pour la prestation est Ménard Traiteur pour un montant de 41.88€ par repas.

Le conseil municipal décide de fixer à 42 € le prix du repas pour les accompagnants des aînés.

### **PARTICIPATION AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES**

La commune d'Hubert-Folie participait à hauteur de 40 € par enfant de 5 à 16 ans qui pratiquait une activité périscolaire.

Compte tenu de la commune nouvelle, le nombre d'enfants concernés va considérablement augmenter. Se pose également la question des clubs subventionnés pouvant se cumuler avec l'aide reçue par une famille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 26 voix pour et deux abstentions d'accorder une aide aux familles de 40 € par enfant entre 5 et 16 ans pratiquant une activité périscolaire sportive ou culturelle. L'aide ne pourra être accordée que pour des activités hors du territoire de Castine-en-Plaine et pratiquée dans un club ne bénéficiant pas d'une subvention communale.

### **PARTENARIAT 4L TROPHY**

2 étudiantes en école de commerce, dont une réside à Rocquancourt, ont transmis une demande de partenariat de 1000€ à la commune de Castine-en-Plaine pour leur participation au 4L trophy du 20 février au 1er mars 2020.

Madame Bouchard présente le projet. Le budget pour participer au 4L trophy est de 2144€. Le 4L trophy travaille en collaboration avec des associations dont la croix rouge et les enfants du désert. En cas de partenariat, un encart Castine-en-Plaine pourrait être affiché sur la voiture, Les étudiantes peuvent également intervenir à l'école pour parler de leur projet.

Le conseil municipal, par 17 voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec les 2 étudiantes participant au 4L trophy et de leur accorder une subvention de 500€. Cette subvention sera versée sur le budget 2019 de la commune.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Bossuyt revient sur les après-midis séniors. Il précise qu'il n'a pas contacté les séniors d'Hubert-Folie par téléphone pour voir s'ils pouvaient participer d'eux-mêmes sans être relancés individuellement par téléphone.

Monsieur Voivenel précise que le marquage au sol du parking du city stade est effacé.

Madame Vivien annonce qu'il y avait 15 personnes au premier après-midi séniors. Elle tient à remercier Sandrine Maunoury ainsi que ses parents pour leur présence et leur participation pour les jeux.

Monsieur Bodin indique que le préau provisoire est installé.

Madame Mikolajczak regrette que le nom de Tilly-la-Campagne n'apparaisse plus sur les cartes de fidélité. Monsieur Viel précise que le nom des communes déléguées est toujours mentionné sur les adresses, en complément de Castine-en-Plaine.

Madame Virginie BERTHIER relance pour le bulletin municipal.

Madame Trinél-Daragon pose le problème d'une panne d'éclairage rue des libérateurs à Tilly.

Madame Mercier mentionne la présence de champignons sur le terrain de jeux. Monsieur Viel répond qu'il faut contacter l'adjoint aux travaux ou le maire délégué de Tilly afin qu'une demande de prestation soit faite auprès du secteur Plaine Sud de Caen la mer.

Madame Tani revient sur le cinéma en plein air ayant eu lieu cet été pour préciser que c'était une belle soirée.

Madame Bouchard informe le conseil qu'une conférence sur le thème de la Résistance en Normandie pendant la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale aura lieu le jeudi 28 novembre de 18 heures à 20 heures à la salle des fêtes de Rocquancourt.

Monsieur Viel indique que la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement Résidence de la Plaine est commencée et devrait se terminer le 15 décembre. Il annonce qu'il n'a pas pris sa décision concernant sa candidature aux élections municipales, l'information sera donnée dans la presse du week-end.

Fin de séance 22h00

Date du prochain conseil municipal : jeudi 12 décembre 2019

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus

Et ont signé les membres présents

Pour copie certifiée conforme les jour mois et an susdits.